



## Commune de BALAGNY SUR THERAIN

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Montataire

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 « RECONVERSION SITE ESSEF »

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 09 avril 2026 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi par le Trésorier de Méru, car il ne s'agit que d'écritures de stocks.

#### **1<sup>o</sup>) Exercice de clôture 2025 :**

Le budget primitif contient deux sections (fonctionnement et investissement) équilibrées. Ce document budgétaire doit reprendre l'affectation des résultats qui ont fait l'objet d'une délibération en date du 09 avril 2026, à savoir :

Fonctionnement : - 123 490.50 € (D.002)

Investissement : - 262 702.60 € (D.001)

Ce document budgétaire prévoit des dépenses dites obligatoires.

#### **2<sup>o</sup>) Généralités :**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de :

Dépenses	Recettes
388 193.10 €	388 193.10 €

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de :

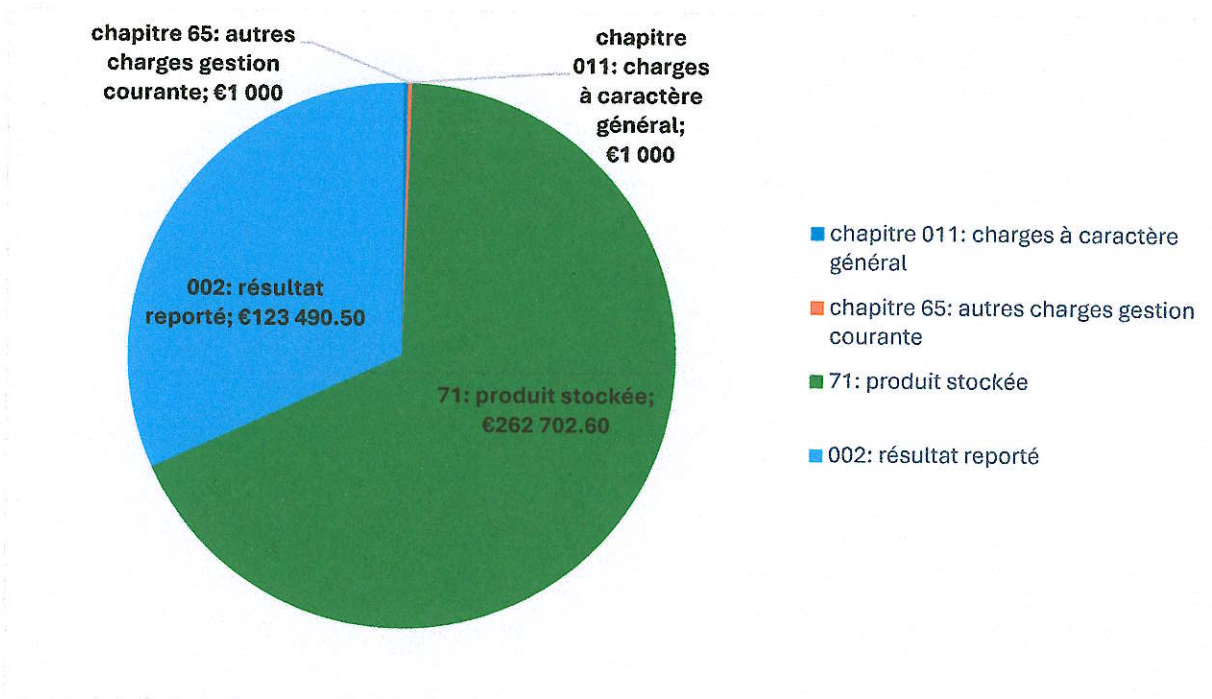
Dépenses	Recettes
525 405.20 €	525 405.20€

Le détail des prévisions budgétaires de l'exercice 2026 sont expliqués, ci-dessous, sous forme de graphique :

- **Section de fonctionnement :**

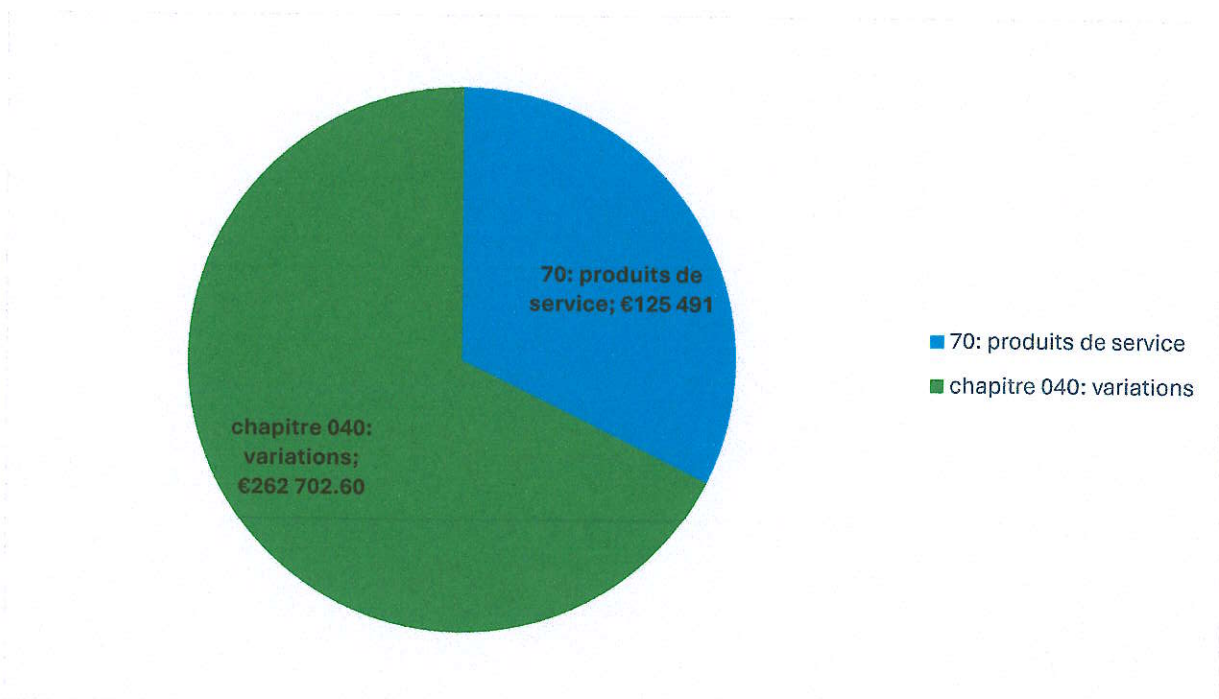
Les dépenses se décomposent comme suit :

### SECTION FONCTIONNEMENT (dépenses)



Les recettes se décomposent comme suit :

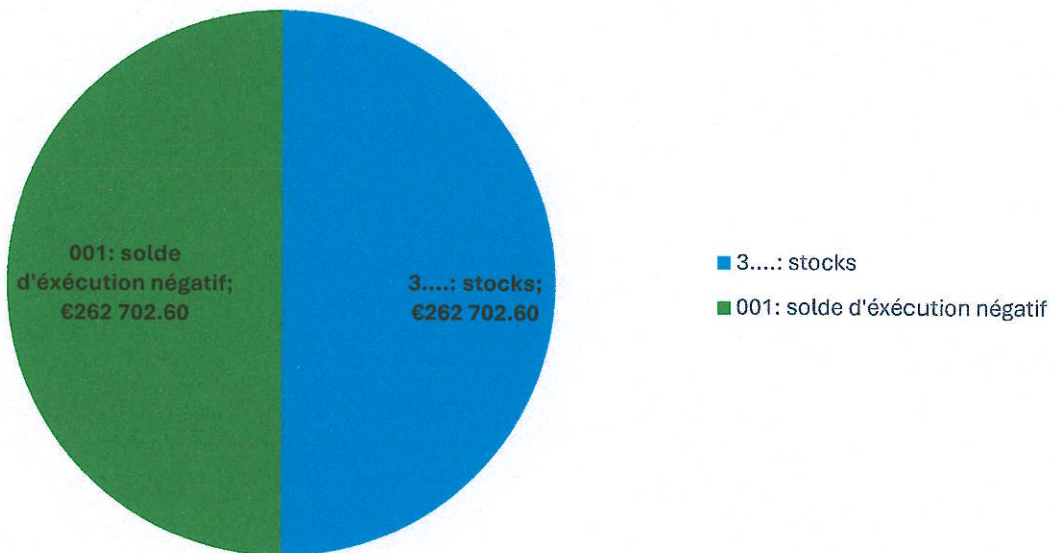
### SECTION FONCTIONNEMENT (recettes)



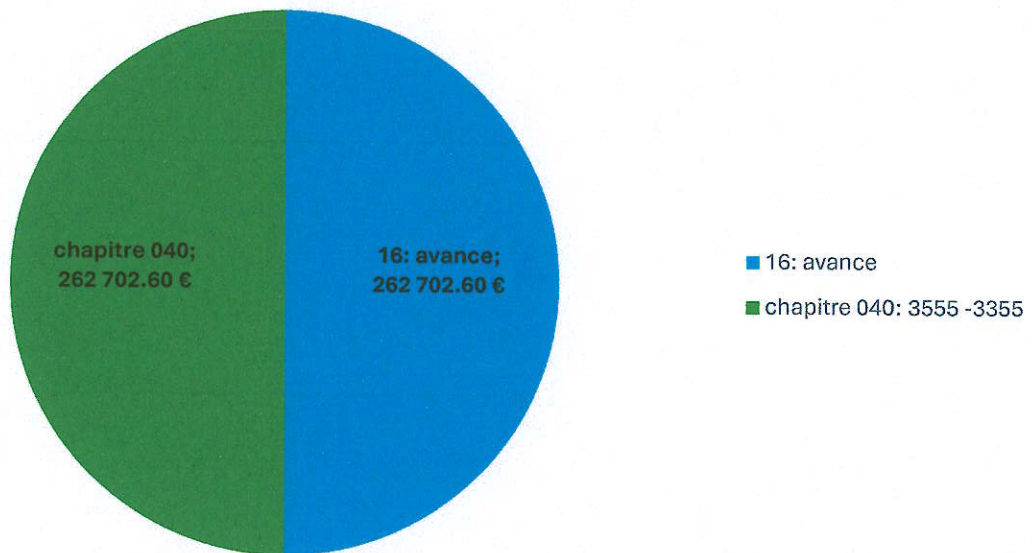
- **Section d'investissement :**

Les dépenses se décomposent comme suit :

### SECTION INVESTISSEMENT (dépenses)



### SECTION INVESTISSEMENT (recettes)



Fait à Balagny sur Thérain, le 07 avril 2026

Le Maire  
Isabelle MORELLE

P.O

